

SAINT-ANDRÉ

LEZ-LILLE *Ville durable*

ARRETÉ MUNICIPAL n°141/2023

PORTANT AUTORISATION DE REFECTION TROTTOIR & PLACE DE STATIONNEMENT

PROLONGATION ARRETE N°472/2021

RUE SADI CARNOT

Nous, Maire de la Commune de SAINT-ANDRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1,

Vu le code de la Voirie Routière

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1-huitième partie-signalisation temporaire,

Vu la demande de prolongation de la société **BOUYGUES CONSTRUCTION** en date du 16 mars 2023, suite l'inachèvement du chantier

Considérant qu'il convient d'octroyer à la société **BOUYGUES CONSTRUCTION** une prolongation de l'arrêté 472/2021 demandée initialement le 5 aout 2021, pour une durée supplémentaire de 3 mois, soit le 30 juin 2023 afin de faciliter les travaux d'emprise sur la voirie du site QUAI 22.

ARRETONS

Article 1 : La prolongation des dates d'autorisation des travaux du 01 avril au 30 juin 2023

Article 2 : Les autres articles restent inchangés.

Article 3 : La présente décision ne deviendra exécutoire que lorsque les formalités de notification auront été effectuées auprès de Monsieur Le Préfet du Département du Nord. Elle sera transcrite sur le registre des actes administratifs.

Fait à SAINT-ANDRE, le 17 mars 2023.

L'Adjointe au Maire,

Chargée de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité



Joséphine FARINEAUX

HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 871 Saint-André CEDEX

+33 (0)3 20 63 07 50 www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire.